

Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 décembre 2020

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS EN 2019.

Mesdames, messieurs,

Les associations de notre territoire et les bénévoles qui s'y engagent apportent une contribution essentielle à la richesse et à la vitalité de notre vie sociale, citoyenne, économique et participent à la transformation et à la réussite de la Seine-Saint-Denis.

C'est pourquoi, le Département apporte chaque année un soutien fort au tissu associatif local, en soutenant un grand nombre d'associations qui agissent au quotidien dans nos villes et nos quartiers, avec des projets solidaires, inclusifs, innovants, écologiques, et ce dans tous les domaines.

Le Département mène par ailleurs une réflexion novatrice sur la manière de soutenir au mieux les associations du territoire, en mettant en œuvre des appels à projets structurants comme l'Appel à Agir.

Je vous propose donc :

- DE ME DONNER ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le soutien du Département aux partenaires associatifs en 2019, ci-dessus développé.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel



Rapport annuel

*Le soutien du Département
aux partenaires associatifs*

Octobre 2020

Sommaire

1	Contexte et données générales	5
2	Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations	12

1

Contexte et données générales

Selon l'article premier de la loi du 1^{er} juillet 1901 : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.* »¹

Au-delà de ce texte fondateur, le terme d'« association » renvoie à une très grande diversité de regroupements de personnes : grandes associations existant depuis de nombreuses années et organisations éphémères liées à l'organisation d'un événement ; simples regroupements sans instance de pilotage ou structures complexes comportant des administrateurs, des salariés et des bénévoles ; associations sans moyens financiers ou associations disposant de budgets millionnaires ; organisations dont les activités sont centrées sur des services rendus à leurs membres ou dispositifs destinés à accueillir le grand public ou tel public spécifique ; quasi institutions publiques connues de tous ou discrètes associations locales au champ d'action spécifique... C'est pourquoi il s'agit d'être prudent dans la formulation de généralités sur « les associations ».

Dénombrement. Il convient également de prendre avec précaution les données existantes sur le nombre d'associations et leurs activités. De nombreux biais s'opposent à la production d'analyses statistiques précises et détaillées qui sont en France encore peu nombreuses. Par exemple, très peu d'associations déclarent leur dissolution, ce qui se traduit par une grande difficulté à estimer le nombre d'associations en activité. Autre exemple : il existe de nombreuses associations non déclarées et qui, pour autant, ont une activité bien réelle. Il importe donc de retenir le sens général des données présentées, et non le détail des constats ou des évolutions que l'on trouve dans les différentes études.

La France compterait 1,4 million d'associations en activité et 12,5 millions de bénévoles, indique le rapport de référence en la matière *La France associative en mouvement*². En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisent environ le double d'adhérents. L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Par ailleurs, être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations que dans le monde rural.

Le nombre de créations d'associations, observé sur la longue durée, marque des vagues successives. Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les quatre dernières années marquent un nouvel élan, dominé par le record de 72 000 nouvelles associations, apparues en 2018-2019.

¹ Loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'associations.

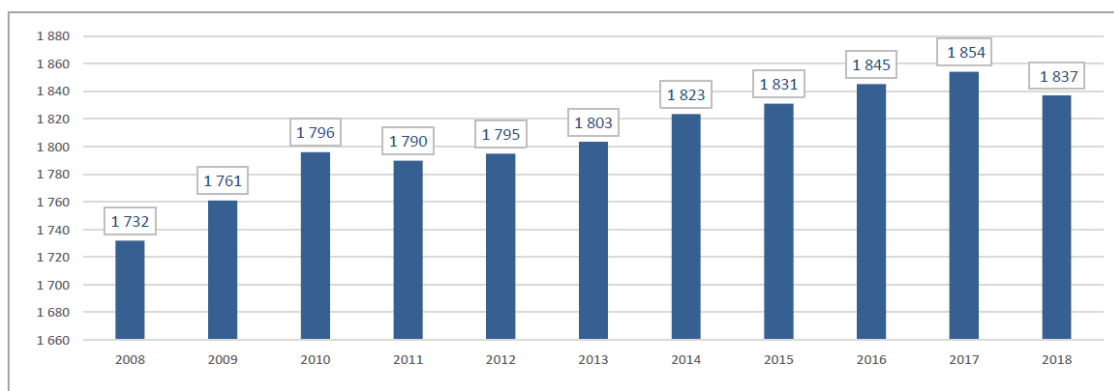
² <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la-france-associative-18-10-2019.pdf>

Les champs d'action des nouvelles associations sont très variés. Cependant, cinq grandes catégories prédominent : la culture (qui représente 24,1 % des inscriptions au répertoire national des associations), le sport (16,1 %), les loisirs (11,7 %), les amicales, groupements affinitaires et d'entraide (7,3 %), l'éducation et la formation (5,7 %). On notera par ailleurs qu'en trois années (2016-2019), la proportion des Français donnant du temps gratuitement a globalement un peu fléchi (39% à 37%), elle s'est également tassée (de 25% à 24%) au sein des associations. Mais au-delà de cette relative stabilité, le groupe des bénévoles s'est féminisé, jusqu'à une stricte parité en 2019, avantage par le recul de la proportion des hommes. Il a rajeuni, grâce à une progression de l'engagement des moins de 35 ans, et surtout par un recul constant et préoccupant de la proportion des plus de 65 ans.

Le rapport *La France associative en mouvement* montre le poids économique du secteur associatif au sens large. Il représentait 1,837 million d'emplois en 2018, soit un emploi privé sur dix. Néanmoins, pour la première fois depuis dix ans nous constatons une diminution significative des effectifs salariés. L'année 2018 vient donc de marquer un coup d'arrêt à cette croissance, affichant un recul de l'ordre de 1%, avec environ 17000 emplois de moins qu'en 2017.

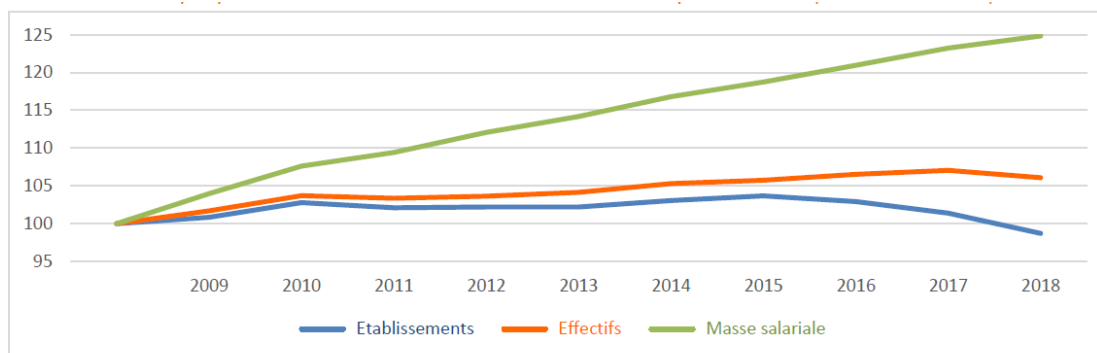
Le nombre d'emplois dans le secteur associatif a évolué ainsi au cours de la période récente :

Évolution des effectifs salariés (en milliers)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Évolution des trois critères relatifs à l'emploi associatif (base 100 en 2008)



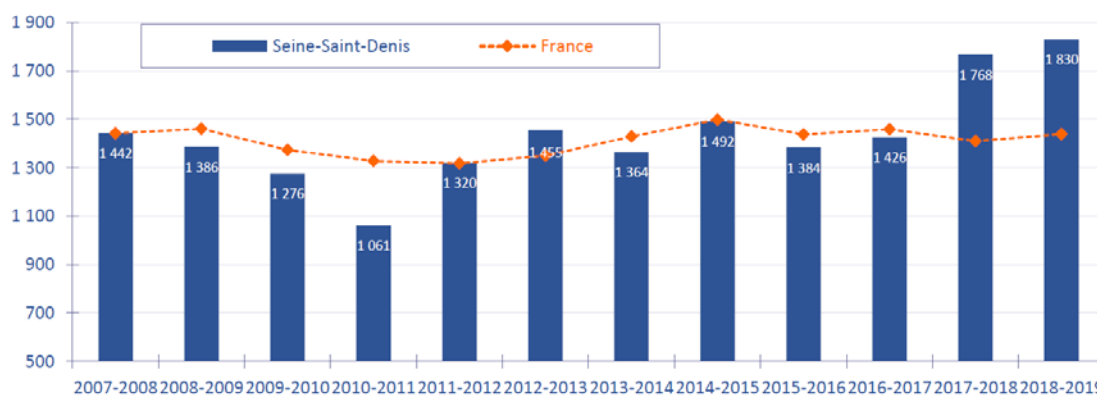
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Les associations en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'associations dites en activité en Ile-de-France est estimé entre 200 000 et 220 000³, ce qui représente 16 % du total national des associations. Le nombre de bénévoles franciliens est estimé entre 2 et 2,2 millions, dont 900 000 à 1 000 000 ont une activité régulière.

Le nombre d'associations en activité en 2019 Seine-Saint-Denis est estimé entre 21 000 et 23 000. Le nombre de bénévoles est estimé entre 190 000 et 210 000. Ces milliers d'associations sont animées par des bénévoles dont le nombre peut être estimé entre 200000 et 210000. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Ils sont estimés aujourd'hui entre 84000 et 86000.

Le nombre de créations de nouvelles associations en 2018-2019 sur le territoire est estimé à 1830, dont 70% sur la Préfecture de Bobigny.

Evolution de la création d'associations en Seine-Saint-Denis au fil des années.



Source : Journal officiel Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2007-2008.

La répartition des domaines dans lesquels sont créés des associations en Seine-Saint-Denis est assez différente de celle au niveau national, avec une plus forte représentation du secteur social et de l'entraide, ou de l'économie ainsi que de la culture, et une moins forte représentation des secteurs du sport ou de la santé.

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	25,2	24,1
Sports	8,1	17,1
Loisirs	10,6	11,6
Social	11,6	7,8
Amicales - entraide	14,2	7,3
Education - formation	4,5	5,7
Economie	6,2	5,4
Santé	3,6	4,8
Environnement	4,2	4,2
Autres ⁽¹⁾	11,8	12,0
Total des créations	100,0	100,0

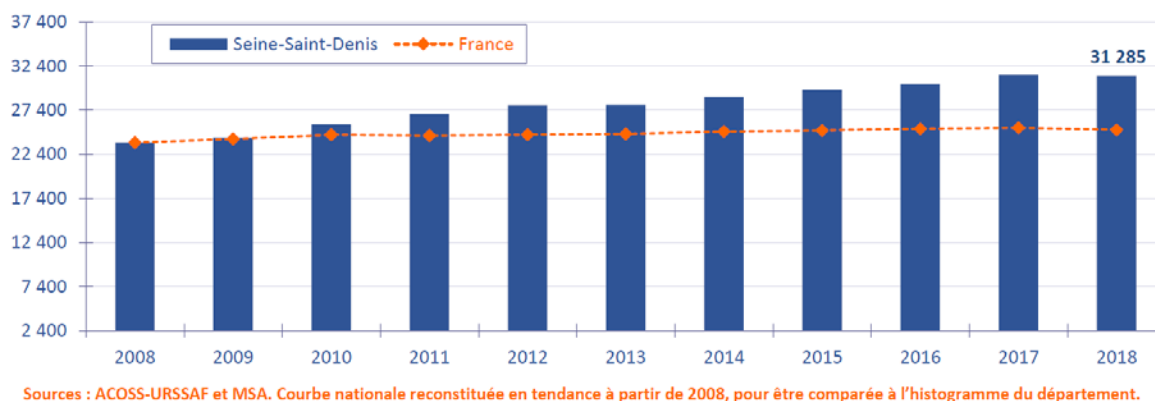
³ Panorama de la région Ile-de-France : http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/sites/ile-de-france.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_vieassociative-2.pdf
 Approche concernant la Seine-Saint-Denis : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_vie_asso_93.pdf

Parmi les associations actives, 2510 employaient en 2018 (contre 2555 en 2017) un total de 31 285 salariés, pour une masse salariale annuelle comprise entre 650 et 700 millions d'euros. La moitié d'entre elles emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement aussi nombreuses qu'au plan national (53%). Il faut savoir qu'il existe également à leurs côtés, 156 associations comportant plus de 50 salariés.

En Seine-Saint-Denis, les associations employeuses représentent environ 13 % des associations en activité. Le secteur associatif représente 6,3 % des salariés du secteur privé (pour une moyenne nationale de 9,4 %).

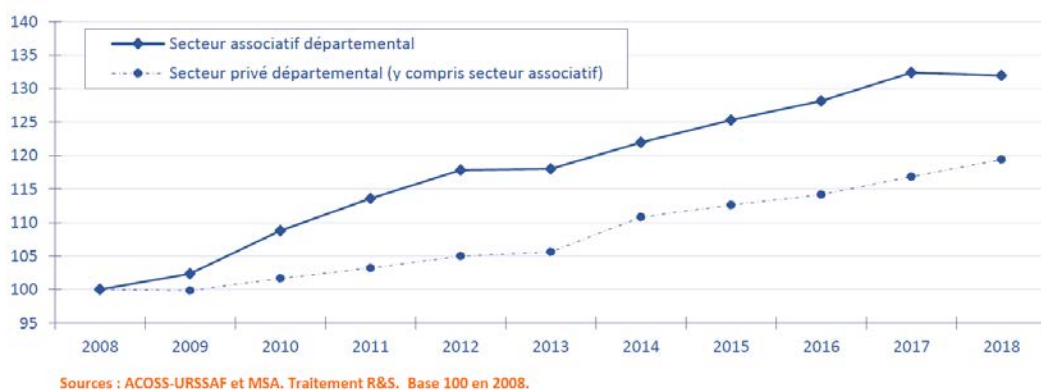
En Seine-Saint-Denis, le secteur associatif a créé près 7620 emplois entre 2008 et 2017. L'évolution a été la suivante :

Entre 2008 et 2018, les effectifs salariés des associations ont augmenté de plus de 105 000 au plan national, et de 7 580 environ, dans le département



Jusqu'en 2010, l'emploi associatif du département a évolué à un rythme proche de celui qui est observé au plan national. Il s'en écarte depuis avec une croissance nettement plus forte.

Voici les évolutions pluriannuelles respectives :

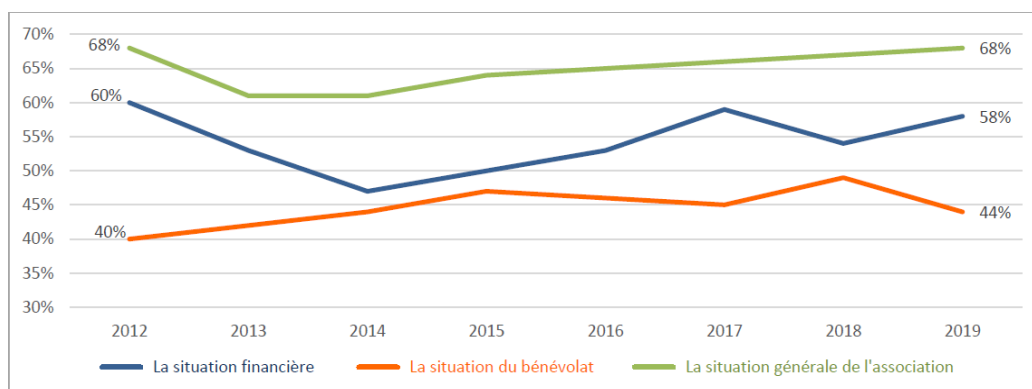


Les effectifs salariés ont progressé plus vite dans les associations que dans l'ensemble du secteur privé, au cours de la dernière décennie.

Des sujets d'inquiétude restant mais des perspectives positives

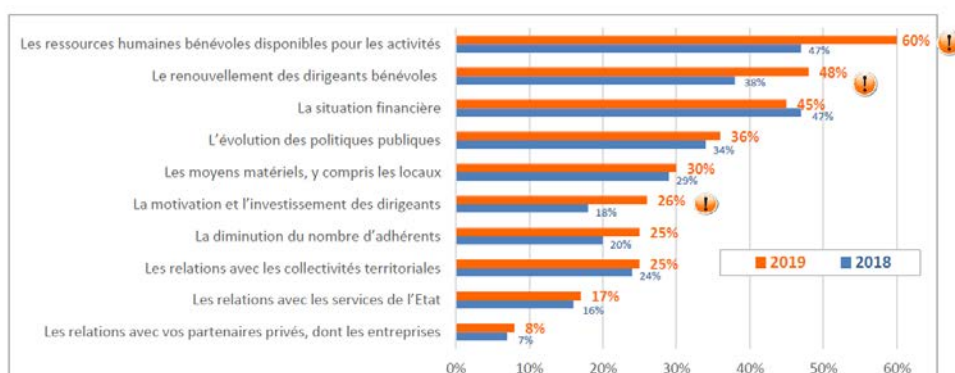
Un baromètre auprès des responsables associatifs est réalisé chaque année depuis 2011 dans le cadre du rapport *La France en mouvement* déjà cité. En voici les principaux résultats :

- concernant la situation générale de l'association



Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. **Lecture** : En 2012, 40% des responsables associatifs jugeaient bonne ou très bonne la situation de leur association, au regard du bénévolat (nombre, disponibilité...). Cette proportion était de 60%, au regard de la situation financière et de 68%, pour ce qui concerne la situation générale (actions, missions...).

- concernant les sujets d'inquiétude :



Sources : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. **Lecture** : Les items sont classés par ordre décroissant en 2019.

2

Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations

Le Département développe de nombreuses relations, de différents types, avec les associations : animation de réseau, accompagnement méthodologique de porteurs de projet, soutien financier, mise à disposition de ressources (outils, documentation, sites etc.), espaces de partage sur les pratiques... La plupart des directions opérationnelles du Département développent dans leurs champs respectifs des dispositifs de dialogue, de coopération et de soutien aux associations. Cette troisième partie est consacrée à la présentation du soutien financier aux associations.

Il existe différents types de financement des associations par le Département :

- par prestations (notamment dans le cadre des marchés publics) ;
- par prix de journée pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les crèches associatives et autres structures éducatives ;
- par cotisations ;
- par subventions versées par l'intermédiaire de partenaires (telle la Caisse d'allocation familiale) ;
- par subventions aux associations du personnel départemental ;
- **par subventions versées directement, en fonctionnement et en investissement ; l'étude statistique qui suit s'attachera exclusivement à analyser ce type de subventions.**

Subventions directes

Les données présentées dans les pages suivantes, mises en forme au sein du système d'information décisionnel du Département, s'attachent donc à présenter **une vision panoramique centrée sur les subventions versées directement par le Département**, d'une part, en fonctionnement, d'autre part, en investissement. Elles n'incluent donc pas les prestations, les subventions versées par l'intermédiaire de partenaires, ni les subventions aux associations du personnel.

Il existe trois types de subventions directes :

- la subvention générale de fonctionnement, qui participe au fonctionnement courant de l'association ;
- la subvention de fonctionnement affectée, qui porte sur un projet spécifique. Elle peut faire suite ou non à un Appel à projet. Ce dernier est « *le fait pour une personne publique d'informer les associations de l'existence d'un budget dans un domaine donné. Si les associations ont un projet dans ce domaine, il est susceptible d'être subventionné s'il est présenté à la personne publique, qui détermine librement les modalités de choix du projet subventionné* »⁴. Cette procédure permet à un acteur public de mettre en avant un certain nombre d'objectifs permettant de définir un cadre

⁴ Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites, Afigese, 2014.

général sans toutefois définir les solutions attendues⁵. Il peut permettre de susciter ou d'encourager l'initiative associative dans un domaine, mais il est plus contraignant pour les associations que la forme traditionnelle de subvention ;

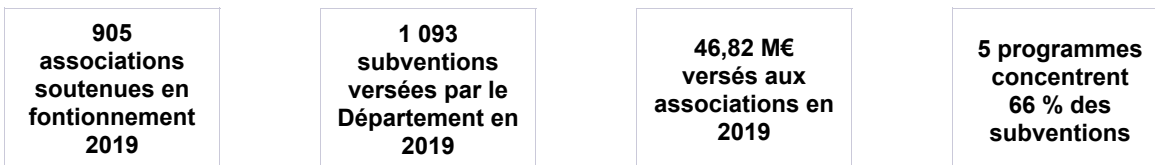
- la subvention d'investissement, qui est destinée à l'acquisition d'immobilisations ou à la réalisation de travaux.

Cette vision panoramique et transversale des subventions directes attribuées aux associations par le Département permet de valoriser le fort engagement de la collectivité pour le tissu associatif local, tout en montrant que les montants attribués par politique sectorielle correspondent de manière pertinente aux grandes priorités du Département.

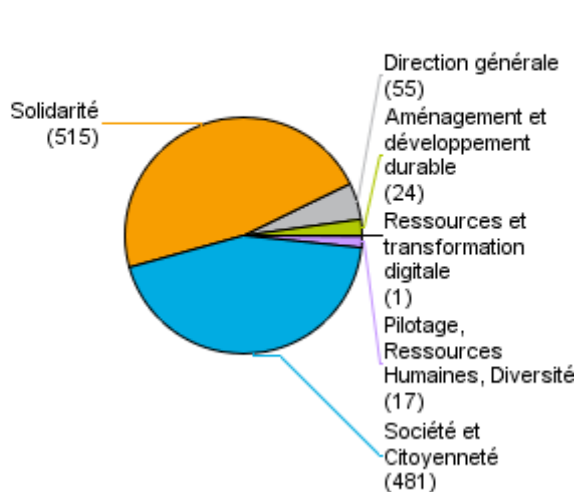
⁵ Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Cette étude propose une vision panoramique du soutien financier en subventions que le Département apporte aux associations, en fonctionnement et en investissement. Produite dans le système d'information décisionnel, elle a été réalisée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE, en collaboration avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP). Les données issues du logiciel financier Grand Angle, qui correspondent aux subventions effectivement versées sur l'année 2019, ont été retravaillées et structurées, en les rapportant aux politiques du Département. Les subventions attribuées par l'intermédiaire de partenaires du Département et le financement des établissements dans le champ social ne sont pas inclus.

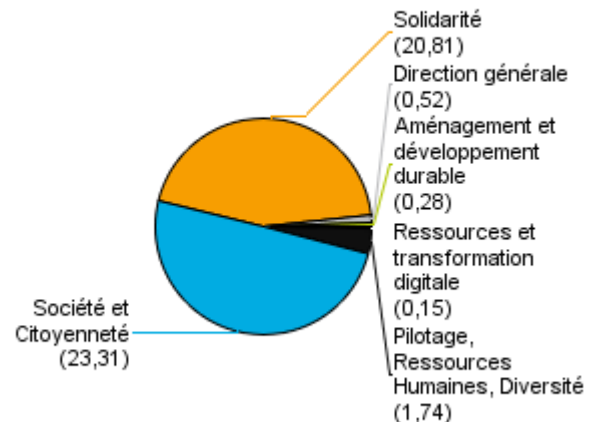
Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en FONCTIONNEMENT



Nombre de subventions versées par Pôle



Montant des subventions versées par Pôle (en M€)



Cette vue d'ensemble permet de souligner l'ampleur du soutien de la collectivité aux associations, à travers :

- le nombre d'acteurs soutenus, qui recouvre une multitude de projets, d'initiatives et d'activités menés par et en direction des habitants ;
- le volume financier des subventions, qui équivaut à une dépense de 29 euros par habitant et par an, même si au total il ne représente que 2,2 % des dépenses directes de fonctionnement du Département.

Les données incluent ici aussi bien des associations nationales ayant une activité en Seine-Saint-Denis que des associations locales, dont le périmètre d'action concerne selon les cas une ou plusieurs communes, voire l'ensemble du territoire départemental. Les sièges sociaux des associations soutenues par le Département sont le plus souvent situés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

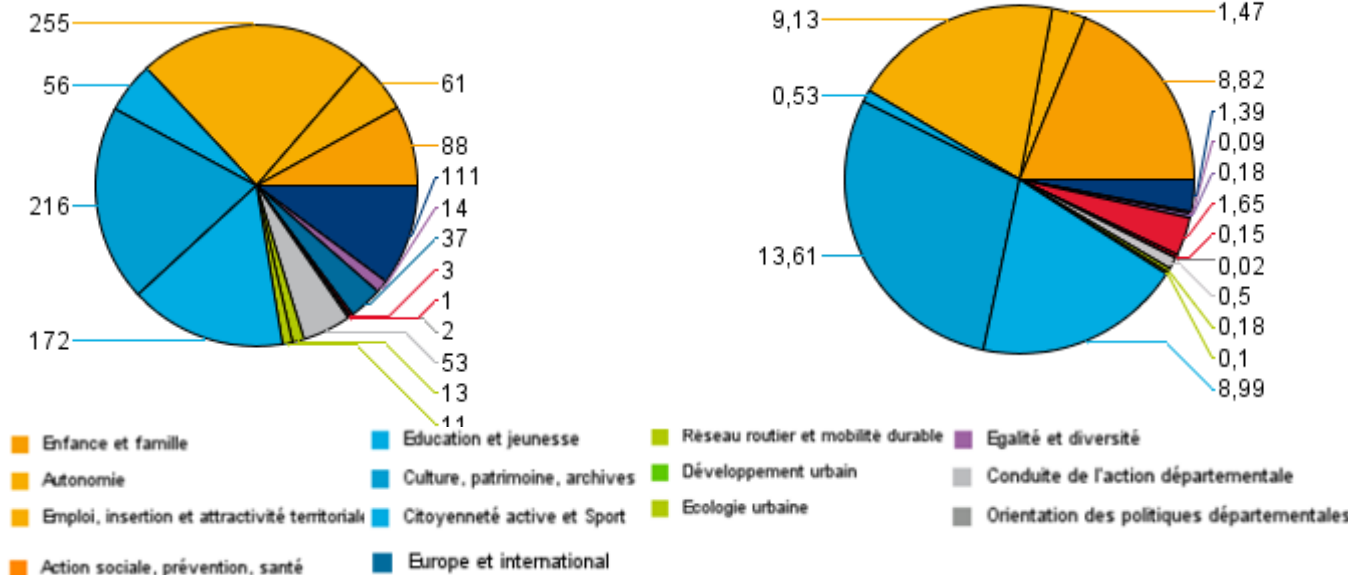
Le nombre de subventions versées au titre des politiques mises en oeuvre par le pôle Société et citoyenneté représente 53 % du total, contre près de 57 % pour celles du pôle Solidarité et près de 3 % pour celles du pôle Aménagement et développement durable.

En montants, les parts respectives des pôles sont de 50 % pour le pôle Société et citoyenneté, 44 % pour le pôle Solidarité et 1 % pour le pôle Aménagement et développement durable.

Nombre et montant des subventions versées aux associations, par Missions

Nombre de subventions versées par Missions

Montant des subventions versées par Missions (en M€)



La répartition du nombre de subventions montre que les principaux domaines soutenus par le Département sont la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale (23%), la mission Culture, patrimoine et archives (20% des subventions), la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports (15%, relevant essentiellement de la politique sportive), la mission Solidarité, insertion, santé (8%).

Lire plus loin le détail par programme

La répartition des sommes versées est partiellement différente : celles versées au titre de la Mission culture, patrimoine et archives représentent 29 % du total (relevant essentiellement de la politique culturelle), celles versées au titre de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale représentent 19,5 % du total, celles versées au titre de la mission Citoyenneté active et sports représentent 19 % du total (relevant essentiellement de la politique sportive) ; celles versées au titre de la mission Enfance et famille représentent 19 % du total.

Lire plus loin le détail par programme.

Nombre de subventions versées aux associations, par tranche de financement, tout programme

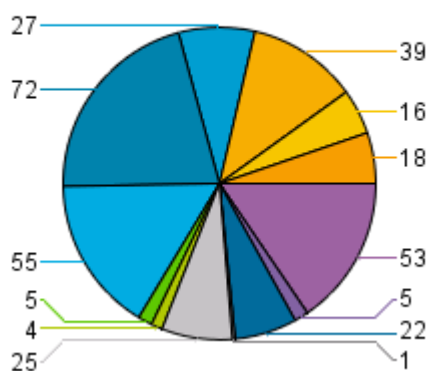
Tranches de financement	Nombre de subventions de fonctionnement versées
0 - 5 000 €	342
5 000 € - 23 000 €	432
23 000 € - 75 000 €	211
75 000 € et plus	108
Total :	1 093

Les deux premières tranches de financement (0-5000 € et 5 000-23 000 €) représentent respectivement 31,3 % et 39,5 % de l'ensemble des subventions du Département, contre 19,3 % et 9,9 % pour les deux tranches supérieures (23 000-75 000 € et plus de 75 000 €). Ainsi, le Département subventionne un très grand nombre d'acteurs pour des montants limités (70,8 % des subventions sont comprises entre 0 et 23 000 €).

Conformément à la législation, au-delà du seuil de 23 000 €, une convention doit être établie.

Nombre de subventions versées, par tranches de subventionnement et par Missions

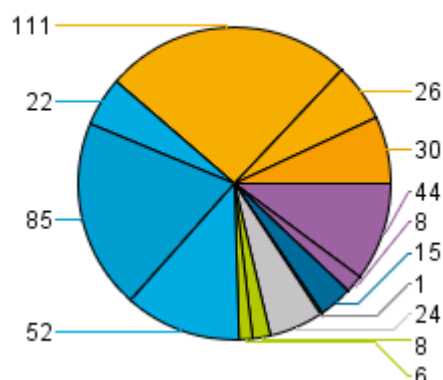
Nombre de subventions dans la tranche 0 à 5 000 €



342 subventions dont le montant est compris entre 0 et 5 000 € ont été versées par le Département en 2019.

21% des subventions de cette tranche relèvent de la mission Culture, patrimoine et archives, 17% de la mission Egalité et diversité, 16% de la mission Citoyenneté active et sports et 11% de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale.

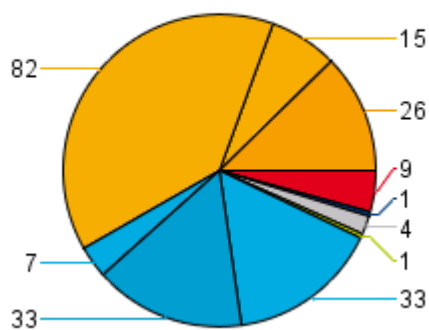
Nombre de subventions dans la tranche 5 000€ à 23 000€



432 subventions dont le montant est compris entre 5 000 € et 23 000 € ont été versées par le Département en 2019.

26 % d'entre elles relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale, 20 % de la mission Culture, patrimoine, archives et 12 % de la mission Citoyenneté active et sports.

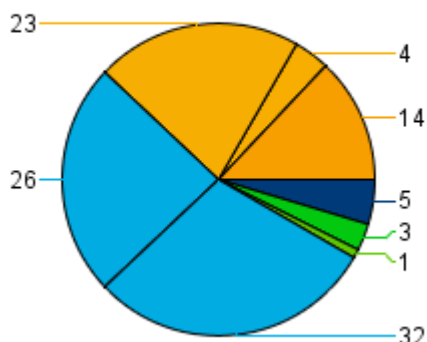
Nombre de subventions dans la tranche 23 000€ à 75 000€



211 subventions dont le montant est compris entre 23 000 € et 75 000 € ont été versées par le Département en 2019.

39 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale. La mission Culture, patrimoine, archives et la Mission Citoyenneté active et sports représentent 16 % chacune.

Nombre de subventions dans la tranche 75 000€ et plus



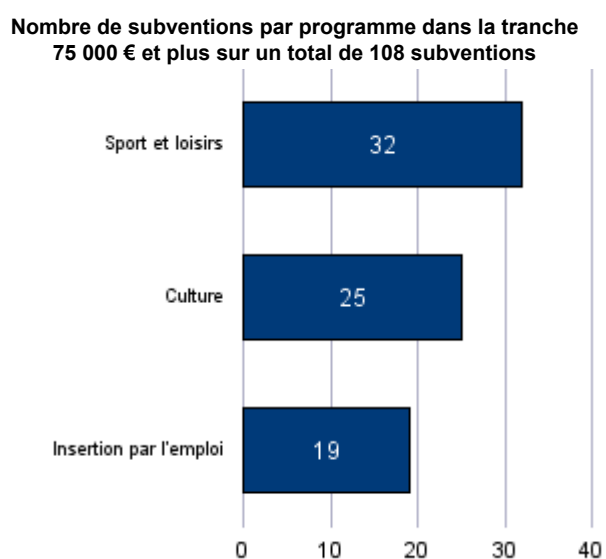
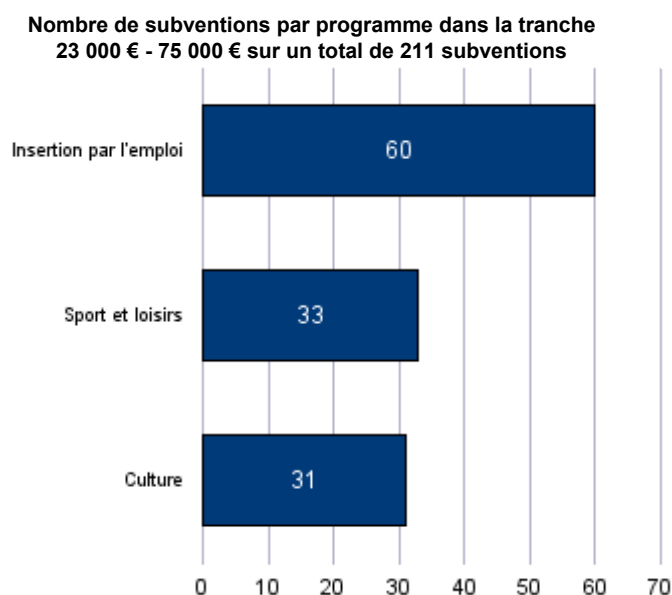
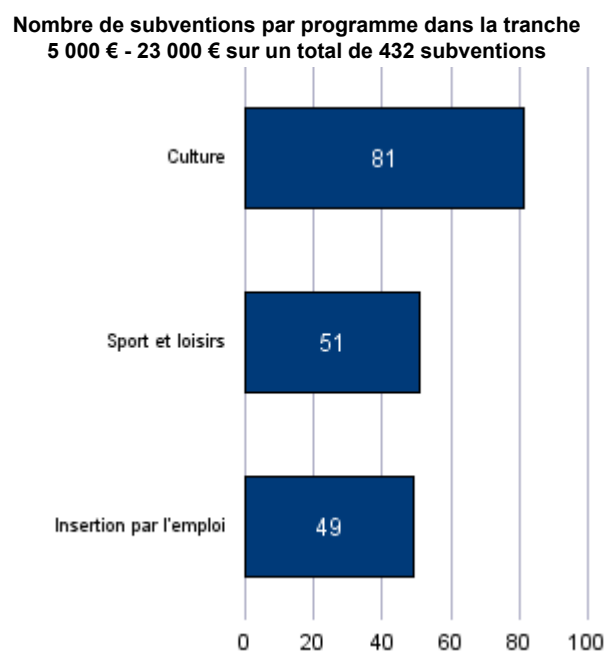
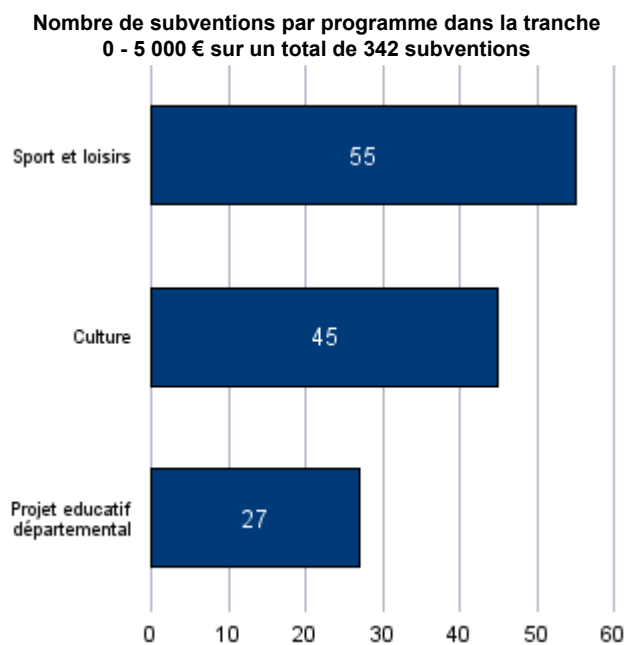
108 subventions dont le montant est supérieur à 75 000 € ont été versées par le Département en 2019.

La mission Culture, patrimoine, archives et la mission Citoyenneté active et sports représentent 54% de cette tranche, la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale représente 21% de celle-ci.

Subventions aux associations soutenues par le Département, par missions, programmes et tranches de financement

		Nombre de subventions versées par tranches				
Missions	Programmes	0 - 5 000 €	5 000 € - 23 000 €	23 000 € - 75 000 €	75 000 € et plus	TOTAL
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	3	19	20	5	47
	Aide sociale à l'enfance	14	11	6	9	40
	Protection maternelle et infantile. planification	1				1
Autonomie	Personnes âgées	7	19	14	4	44
	Personnes handicapées	9	7	1		17
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Accès RSA orientation et accompagnement			4	2	6
	Economies nouvelles sociales et solidaires	31	62	18	2	113
	Insertion par l'emploi	8	49	60	19	136
Action sociale, logement, prévention	Accompagnement social	49	21	3	1	74
	Droit au logement			1	1	2
	Lutte contre les violences faites aux femmes	1	6			7
	Prévention des conduites à risques		1	2		3
	Prévention et promotion de la santé	3	16	3	3	25
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse		3			3
	Projet éducatif départemental	27	19	7		53
Culture, patrimoine, archives	Archives	27	1			28
	Culture	45	81	31	25	182
	Patrimoine culturel		3	2	1	6
Citoyenneté active et Sport	Promotion de la vie associative et démocratie		1			1
	Sport et loisirs	55	51	33	32	171
Europe et international	Coopérations européennes et internationales et	22	15			37
Supports internes	Bâtiments départementaux				1	1
Modernisation de l'administration et ressources humaines	Politique salariale et gestion des carrières				1	1
	Relations sociales et qualité de vie au travail				2	2
Egalité et diversité	Promotion de la diversité et lutte contre les	5	8	1		14
Conduite de l'action départementale	Jeux olympiques et paralympiques	6	20	4		30
	Transition écologique	19	4			23
Orientation des politiques	Assemblée départementale	1	1			2
Réseau routier et mobilité durable	Maintenance et modernisation du réseau	5	6			11
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	4	8	1		13
Total :		342	432	211	108	1 093

La polarisation des subventions du Département



Quatre programmes sont sur-représentés : Sports et Loisirs, Culture, Insertion par l'emploi et projet éducatif départemental.

Montants moyens des subventions versées, par tranches

Tranches de financement	Montant des subventions par tranches	Nombre de subventions de fonctionnement versées	Montant moyen des subventions
0 - 5 000 €	857 969 €	342	2 509 €
5 000 € - 23 000 €	5 038 950 €	432	11 664 €
23 000 € - 75 000 €	8 813 065 €	211	41 768 €
75 000 € et plus	32 106 217 €	108	297 280 €
Total :	46 816 200 €	1 093	42 833 €

Montants des subventions aux associations, par missions et programmes

Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	1 622 782 €
	Aide sociale à l'enfance	7 197 264 €
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	4 000 €
Autonomie	Personnes âgées	1 325 064 €
	Personnes handicapées	141 450 €
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Accès RSA orientation et accompagnement	586 000 €
	Economies nouvelles sociales et solidaires	2 654 400 €
	Insertion par l'emploi	5 891 655 €
Action sociale, logement, prévention	Accompagnement social	545 177 €
	Droit au logement	121 313 €
	Lutte contre les violences faites aux femmes	68 700 €
	Prévention des conduites à risques	80 000 €
	Prévention et promotion de la santé	575 600 €
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	18 000 €
	Projet éducatif départemental	509 861 €
Culture, patrimoine, archives	Archives	50 000 €
	Culture	13 372 039 €
	Patrimoine culturel	185 905 €
Citoyenneté active et Sport	Promotion de la vie associative et démocratie participative	5 000 €
	Sport et loisirs	8 983 230 €
Europe et international	Coopérations européennes et internationales et animation terr	184 500 €
Supports internes	Bâtiments départementaux	152 100 €
Modernisation de l'administration et ressources humaines	Politique salariale et gestion des carrières	244 541 €
	Relations sociales et qualité de vie au travail	1 409 940 €
Egalité et diversité	Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	87 300 €
Conduite de l'action départementale	Jeux olympiques et paralympiques	425 040 €
	Transition écologique	75 000 €
Orientation des politiques départementales	Assemblée départementale	18 000 €
Réseau routier et mobilité durable	Maintenance et modernisation du réseau routier	99 940 €
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	182 400 €
Total :		46 816 201 €

Localisation des sièges sociaux des associations soutenues par le Département

Sur 905 associations soutenues par le Département, 648 (soit 72 %) ont leur siège social en Seine-Saint-Denis. Les autres ont le plus souvent leur siège social à Paris, mais aussi dans différents départements d'Ile-de-France et, plus rarement, dans des départements de province.

Focus sur les associations multi subventionnées (en 2019)

Nombre d'associations multi subventionnées : 145 associations, soit 16 % des 905 associations soutenues directement par le Département.

118 d'entre elles ont reçu deux subventions, 18 ont reçu trois subventions, 6 en ont reçu quatre, 2 ont reçu cinq, 1 en a reçu 6.

Nombre de multi subventionnements : 333 subventions.

Montant des multi subventionnements : 16,14 M€, soit 34,5 % du montant total des subventions versées par le Département.

Peu de programmes concentrent une majorité des multifinancements : les programmes Insertion par l'emploi et Economie sociale et solidaire représentent à eux seuls 48 % des multifinancements.

Programme	Nombre de subventions versées à des associations multi- subventionnées
Insertion par l'emploi	91
Economies nouvelles sociales et solidaires	68
Accompagnement social	27
Sport et loisirs	25
Jeux olympiques et paralympiques	21
Aide sociale à l'enfance	17
Culture	13
Personnes âgées	11
Projet éducatif départemental	11
Prévention et promotion de la santé	9
Accueil de la petite enfance	8
Accès RSA orientation et accompagnement	6
Transition écologique	6
Coopérations européennes et internationales et animation territoriale	5
Personnes handicapées	5
Maintenance et modernisation du réseau routier	3
Lutte contre les violences faites aux femmes	2
Biodiversité et nature en ville	1
Patrimoine culturel	1
Politique salariale et gestion des carrières	1
Prévention des conduites à risques	1
Relations sociales et qualité de vie au travail	1
TOTAL :	333

Tranche de financement	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Part dans les montants des mutisubventionnements
0 - 5 000 €	72	191 977 €	1,2 %
5 000 € - 23 000 €	138	1 700 976 €	10,5 %
23 000 € - 75 000 €	86	3 604 985 €	22,3 %
75 000 € et plus	37	10 639 672 €	65,9 %
TOTAL :	333	16 137 610 €	100,0 %

Les subventions de plus de 75 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 11,1 % des multifinancements et 65,9 % des sommes versées dans le cadre de multifinancements.
A l'inverse, les subventions de moins de 23 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 63,1 % des multifinancements et 11,7 % des sommes versées en multifinancements.

Sont comptés ici comme multifinancements toutes les subventions attribuées à une même association au titre de plus d'un programme de politique publique (même lorsque les programmes concernés relèvent d'une même direction).

Evolution 2015-2019 du soutien du Département aux associations

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'associations soutenues en fonctionnement par le Département	1 029	1 023	1 010	1 022	905
Nombre de subventions de fonctionnement versées	1 192	1 198	1 183	1 231	1 093

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant total des subventions de fonctionnement versées aux associations par le Département (en M€)	43,44	43,67	41,83	44,03	46,82

Le nombre d'associations soutenues directement par le Département en 2019 est inférieur à 2018, tandis que le montant total des subventions en fonctionnement a augmenté de près de 6%. Ceci s'explique par des subventions plus importantes dans les missions suivantes: aide sociale à l'enfance (+25%), personnes âgées (+80%), et économie sociale et solidaire (+60%).

On note également une baisse des subventions de la mission culture (-12%).

Répartition des subventions par tranches de financement

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
0 - 5 000 €	494	41,4 %	475	39,6 %	449	38,0 %	504	40,9 %	342	31,3 %
5 000 € - 23 000 €	388	32,6 %	407	34,0 %	428	36,2 %	418	34,0 %	432	39,5 %
23 000 € - 75 000 €	198	16,6 %	213	17,8 %	214	18,1 %	208	16,9 %	211	19,3 %
75 000 € et plus	112	9,4 %	103	8,6 %	92	7,8 %	101	8,2 %	108	9,9 %
Total :	1 192	100,0 %	1 198	100,0 %	1 183	100,0 %	1 231	100,0 %	1 093	100,0 %

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements
0 - 5 000 €	95	0,24	79	0,21	63	0,18	84	0,22	72	0,19
5 000 € - 23 000 €	136	1,41	124	1,49	125	1,39	141	1,66	138	1,7
23 000 € - 75 000 €	37	1,41	76	3,19	86	3,5	86	3,61	86	3,6
75 000 € et plus	24	8,44	35	7,79	28	7,53	33	8,73	37	10,64
Total :	292	11,51	314	12,68	302	12,6	344	14,22	333	16,14

Le nombre d'associations multifinancées est stable entre 2018 et 2019, pour un montant supérieur de 1,9 Millions d'euros en 2019.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en INVESTISSEMENT

52 associations
ont reçu en 2019
108 subventions
d'investissement

94 % des
subventions ont
eu un montant de
moins de 23 000 €

3 programmes
concentrent près
de 65 % du
montant en
investissement

Nombre de subventions d'investissement versées	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 5 000 €	12	41,4 %	11	31,4 %	9	17,0 %	21	27,3 %	33	30,6 %
5 000 € - 23 000 €	11	37,9 %	17	48,6 %	34	64,2 %	50	64,9 %	68	63,0 %
23 000 € - 75 000 €	5	17,2 %	6	17,1 %	6	11,3 %	5	6,5 %	6	5,6 %
75 000 € et plus	1	3,4 %	1	2,9 %	4	7,5 %	1	1,3 %	1	0,9 %
Total :	29	100,0 %	35	100,0 %	53	100,0 %	77	100,0 %	108	100,0 %

Nombre et montant des subventions d'investissement	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Personnes handicapées	1	52 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €	2	352 500 €
Accueil de la petite enfance	3	89 200 €	7	220 889 €	9	304 867 €	10	301 840 €	16	350 814 €
Protection maternelle et infantile, planification familiale			1	10 000 €	1	1 100 €			2	3 500 €
Prévention et promotion de la santé							1	10 000 €		
Insertion par l'emploi					2	49 400 €	1	45 600 €		
Attractivité territoriale	1	60 000 €	1	30 000 €	1	50 000 €				
Economies nouvelles sociales et solidaires	8	67 300 €	10	76 050 €	12	133 250 €	10	123 000 €	21	207 200 €
Droit au logement									1	8 040 €
Sport et loisirs	14	228 359 €	12	143 582 €	12	179 999 €	19	115 999 €	15	132 770 €
Culture					1	250 000 €	2	16 600 €	5	61 814 €
Systèmes d'information			1	20 000 €						
Marketing territorial et Mécénat					13	84 000 €	15	79 000 €	21	97 000 €
Transition écologique							17	87 650 €	22	159 200 €
Habitat et politique de la ville	2	39 964 €	2	527 782 €	1	87 837 €	1	1 855 €		
Partage et qualité de espace public									3	12 600 €
Total :	29	537 323 €	35	1 080 803 €	53	1 192 952 €	77	834 044 €	108	1 385 438 €

En 2019, les montants des subventions en investissement ont augmenté pour les programmes Economies nouvelles sociales et solidaires et Personnes handicapées.

« Le soutien du Département aux partenaires associatifs »

Contacts :

*Sophie Quartier-Picquart, Délégation à la vie associative et à l'éducation
populaire squartierpicquart@seinesaintdenis.fr*

Délibération n° du 10 décembre 2020

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS EN 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation du rapport annuel 2020 sur le soutien du Département aux partenaires associatifs en 2019, ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

